

| |
|-------------------------|
| DEPARTEMENT |
| LOIRET |
| CANTON |
| CHALETTE-SUR-LOING |
| COMMUNE |
| CHALETTE-SUR-LOING |
| NATURE DE L'ACTE |
| 5.4 |

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 62/2014

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Mme Laurianne DELAPORTE, ADJOINTE AU MAIRE**

Le Conseiller Général du Loiret, Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l' article L2122-18 ;

VU les délibérations en date du 29 mars 2014 relatives aux élections du Maire et des adjoints de la commune de Chalette sur Loing ;

CONSIDERANT la nécessité de donner délégation aux adjoints au Maire afin de permettre une bonne administration de l'activité communale ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Madame Laurianne DELAPORTE, adjointe au Maire, dans l'exercice des attributions du Maire concernant les matières suivantes :

- Jumelage et coopération décentralisée,
- Relations publiques,
- Relations avec l'Agglomération.

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage et figurera au registre des arrêtés de la commune.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La préfecture du Loiret ;
- Madame le Receveur municipal ;
- Madame la Directrice générale des services ;
- Madame Laurianne DELAPORTE à titre de notification.

Notifié le 29 mars 2014

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 29 mars 2014

L'Adjointe au Maire

Le Conseiller Général, Maire,

Mme Laurianne DELAPORTE

M. Franck DEMAMONT

